



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
21 avril 2009
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Quarante-quatrième session
20 juillet-7 août 2009

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session.



Annotations

Point 1

Ouverture de la session

La quarante-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par sa présidente.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire d'une session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la Présidente du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa quarante-troisième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session.

Point 3

Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité

Au titre du point 3, la Présidente informera le Comité des activités menées et des faits nouveaux survenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2009/II/1)

Point 4

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa quarante-quatrième session, le Comité sera saisi des rapports ci-après : quatrième rapport périodique de l'Azerbaïdjan (CEDAW/C/AZE/4); septième rapport périodique du Bhoutan (CEDAW/C/BTN/7); septième rapport périodique du Danemark (CEDAW/C/DEN/7); sixième rapport périodique de l'Espagne (CEDAW/C/ESP/6); rapport unique valant rapport initial à sixième rapport périodique de la Guinée-Bissau (CEDAW/C/GNB/6); sixième rapport périodique du Japon (CEDAW/C/JPN/6); rapport unique valant rapport initial à sixième rapport périodique du Libéria (CEDAW/C/LBR/6); rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de la République démocratique populaire lao (CEDAW/C/LAO/7); troisième rapport périodique de la Suisse (CEDAW/C/CHE/3);

rapport initial du Timor-Leste (CEDAW/C/TLS/1); et rapport unique valant rapport initial et deuxième rapport périodique des Tuvalu (CEDAW/C/TUV/2).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés : leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, à chaque session, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties en application de l'article 18 de la Convention. En outre, il lui remet une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention ainsi qu'une liste des rapports présentés que le Comité n'a pas encore examinés.

À sa quarante-quatrième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation des rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2009/II/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions relatives aux rapports, qui est transmise aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la quarante-quatrième session s'est réuni à Genève du 10 au 14 novembre 2008. Le Comité sera saisi de son rapport (CEDAW/PSWG/2009/11) et des réponses des États parties à sa liste d'observations et de questions.

Documentation

Quatrième rapport périodique de l'Azerbaïdjan (CEDAW/C/AZE/4)

Septième rapport périodique du Bhoutan (CEDAW/C/BTN/7)

Septième rapport périodique du Danemark (CEDAW/C/DEN/7)

Sixième rapport périodique de l'Espagne (CEDAW/C/ESP/6)

Rapport unique valant rapport initial à sixième rapport périodique de la Guinée-Bissau (CEDAW/C/GNB/6)

Sixième rapport périodique du Japon (CEDAW/C/JPN/6)

Rapport unique valant rapport initial à sixième rapport périodique du Libéria (CEDAW/C/LBR/6)

Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de la République démocratique populaire lao (CEDAW/C/LAO/7)

Troisième rapport périodique de la Suisse (CEDAW/C/CHE/3)

Rapport initial du Timor-Leste (CEDAW/C/TLS/1)

Rapport unique valant rapport initial et deuxième rapport périodique des Tuvalu (CEDAW/C/TUV/2)

Rapport du groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2009/II)

Liste d'observations et de questions

Azerbaïdjan (CEDAW/C/AZE/Q/4)

Bhoutan (CEDAW/C/BTN/Q/7)

Danemark (CEDAW/C/DEN/Q/7)

Espagne (CEDAW/C/ESP/Q/6)

Guinée-Bissau (CEDAW/C/GNB/Q/6/Rev.1)

Japon (CEDAW/C/JPN/Q/6)

Libéria (CEDAW/C/LBR/Q/6)

République démocratique populaire lao (CEDAW/C/LAO/Q/7)

Suisse (CEDAW/C/CHE/Q/3)

Timor-Leste (CEDAW/C/TLS/Q/1)

Tuvalu (CEDAW/C/TUV/Q/2)

Réponses aux listes d'observations et de questions

Azerbaïdjan (CEDAW/C/AZE/Q/4/Add.1)

Bhoutan (CEDAW/C/BTN/Q/7/Add.1)

Danemark (CEDAW/C/DEN/Q/7/Add.1)

Espagne (CEDAW/C/ESP/Q/6/Add.1)

Guinée-Bissau (CEDAW/C/GNB/Q/6/Add.1)

Japon (CEDAW/C/JPN/Q/6/Add.1)

Libéria (CEDAW/C/LBR/Q/6/Add.1)

République démocratique populaire lao (CEDAW/C/LAO/Q/7/Add.1)

Suisse (CEDAW/C/CHE/Q/3/Add.1)

Timor-Leste (CEDAW/C/TLS/Q/1/Add.1)

Tuvalu (CEDAW/C/TUV/Q/2/Add.1)

Point 5

**Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et les informations reçues des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Le groupe de travail chargé d'élaborer une recommandation générale sur l'article 2 de la Convention informera le Comité des progrès réalisés. Les présidentes des groupes de travail chargés d'élaborer des projets de recommandation générale sur les droits des femmes âgées et les conséquences économiques du divorce fourniront également des informations.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa quarante-quatrième session, le Comité sera saisi d'une note du

Secrétaire général concernant les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2009/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2009/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2009/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (CEDAW/C/2009/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2009/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2009/II/3/Add.4)

Point 6

Moyens d'accélérer les travaux du Comité

Avant chaque session, le Secrétariat établit un rapport présession sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, tenant compte des informations communiquées par le Secrétariat, des observations faites par les membres du Comité et des informations sur les faits nouveaux concernant d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

Documentation

Note du Secrétariat (CEDAW/C/2009/II/4)

Point 7

Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

La quinzième session du Groupe de travail des communications, créé en vertu du Protocole facultatif, se tiendra du 8 au 15 juillet 2009.

À sa quarante-quatrième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.

Point 8

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité

Documentation

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité (CEDAW/C/2010/I/1).

Point 9

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session

Annexe**Projet d'organisation des travaux**

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 20 juillet 2009		
887^e séance		
10 heures-11 heures	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du Groupe de travail présession
	5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 heures-13 heures		Réunion informelle avec les représentants d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies (<i>séance privée</i>)
15 heures -16 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 30-17 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 30-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mardi 21 juillet 2009		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-17 heures	5 (<i>suite</i>)	Réunion informelle avec des représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et avec les parties prenantes concernant une recommandation générale sur les femmes âgées
17 heures-18 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 22 juillet 2009		
888^e séance		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Chambre A		Espagne, sixième rapport périodique (CEDAW/C/ESP/6)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		Danemark, septième rapport périodique (CEDAW/C/DEN/7)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
889^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Espagne (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Danemark (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Jeudi 23 juillet 2009		
890^e séance		
Chambre A		Bhoutan, septième rapport périodique (CEDAW/C/BTN/7)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		Japon, sixième rapport périodique (CEDAW/C/JPN/6)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
891^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Bhoutan (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Japon (<i>suite</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Vendredi 24 juillet 2009		
892^e séance		
Chambre A		République démocratique populaire lao, rapports uniques valant sixième et septième rapports périodiques (CEDAW/C/LAO/7)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		Azerbaïdjan, quatrième rapport périodique (CEDAW/C/AZE/4)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
893^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	République démocratique populaire lao (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Azerbaïdjan (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Lundi 27 juillet 2009		
894^e séance		
		Suisse, troisième rapport périodique (CEDAW/C/CHE/3)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
895^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Suisse (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)

Date/heure	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
Mardi 28 juillet 2009		
896^e séance		
10 heures-13 heures	7 (<i>suite</i>)	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 heures		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 heures-17 heures		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 heures-18 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 29 juillet 2009		
897^e séance		
		Tuvalu, rapport unique valant rapport initial et deuxième rapport périodique (CEDAW/C/TUV/2)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
898^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Tuvalu (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Jeudi 30 juillet 2009		
899^e séance		
		Timor-Leste, rapport initial (CEDAW/C/TLS/1)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
900^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Timor-Leste (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Vendredi 31 juillet 2009		
901^e séance		
		Libéria, rapport unique valant rapport initial à sixième rapport périodique (CEDAW/C/LBR/6)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
902^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Libéria (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Lundi 3 août 2009		
903^e séance		
		Guinée-Bissau, rapport unique valant rapport initial à sixième rapport périodique (CEDAW/C/GNB/6)
10 heures-10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
904^e séance		
15 heures-17 heures	4 (<i>suite</i>)	Guinée-Bissau (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mardi 4 août 2009		
10 heures-12 heures	5 (<i>suite</i>)	Réunion informelle avec des représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernant une recommandation générale sur les conséquences économiques du divorce
12 heures-13 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 5 août 2009		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Jeudi 6 août 2009		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Vendredi 7 août 2009		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7 (suite)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 heures	5, 6 et 7 (suite)	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
905^e séance		
16 heures-18 heures	8	Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session
	9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session